



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viel que Paris

BULLETIN - DE 18 ANS

RÉINSCRIPTION 2023/2024 INSCRIPTION 2023/2024

MAISON DES
Etienne Audfray **ARTS**

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITÉS

Toute personne ou famille en impayés envers la Ville verra son inscription refusée dans l'attente de sa régularisation

MERCI DE NOUS INFORMER DE TOUT CHANGEMENT DE SITUATION OU DE COORDONNÉES EN COURS D'ANNÉE

- Bulletin d'inscription dûment complété recto/verso et signé
- Tarif bryard : Sur présentation d'un justificatif de domicile à votre nom datant de moins de 3 mois (Trésor public, factures,...)
- L'autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image d'une personne mineure

Réservé à l'administration

N° de dossier : Autre nom lié à la famille :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM PRENOM :

Date de naissance : / / Age : Sexe : M F

REPRESENTANT(S) LEGAL(AUX)

Nom et prénom DU PÈRE :

Adresse :

Code postal : Ville :

Port.*: Tel travail : Tel domicile :

E-m@il* (en capital svp) :

Nom et prénom DE LA MÈRE :

Adresse :

Code postal : Ville :

Port.*: Tel travail : Tel domicile :

E-m@il* (en capital svp) :

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM : Tel :

* : Pour toute information concernant les cours, les absences, la programmation culturelle municipale... - Obligatoire dans le cas de l'utilisation du compte famille sur www.brysurmarne.fr

Informations concernant le traitement des données à caractère personnel : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la Maison des Arts de la Ville de Bry-sur-Marne afin d'assurer la gestion administrative des inscriptions, et promouvoir les activités de la Maison des Arts. La base légale du traitement est le consentement, et le responsable de traitement est la Ville de Bry-sur-Marne, représentée par son Maire en exercice. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Service culturel municipal, Régie municipale. Les données sont conservées pendant 10 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, ou demander leur effacement. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à dpo@bry94.fr ou écrire à : Ville de Bry-sur-Marne, A l'attention du Délégué à la protection des données, 1, grande rue Charles de Gaulle - 94360 Bry-sur-Marne.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

AUTORISATIONS

RECEPTION DE SMS : J'autorise Je n'autorise pas

La Maison des Arts à me contacter par SMS dans le cadre de messages d'alerte ayant un lien avec la structure : Annulation de cours, grèves, travaux ...

RAPPEL DE RESPONSABILITÉ PARENTALE : L'enfant reste placé sous la surveillance de ses parents ou de son représentant légal, tant qu'il n'a pas rejoint sa salle et son professeur, qui assure dès cet instant la responsabilité de l'enfant. Lorsque le cours est terminé et que l'enfant quitte la salle de cours, il est placé sous la responsabilité de ses parents ou toute personne expressément habilitée pour le raccompagner.

INSCRIPTIONS ATELIERS			Réservé à l'administration	
			Réduction	Montant
<input type="radio"/> 1 ^{er} ATELIER	Jour :	Heure : €
<input type="radio"/> 2 ^e ATELIER	Jour :	Heure : €
<input type="radio"/> 3 ^e ATELIER	Jour :	Heure : €

A COMPLÉTER UNIQUEMENT SI DIFFÉRENT DU RESPONSABLE LÉGAL

RESPONSABLE PAYEUR Nom prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Tel :

Modalité de paiement : 1 versement 3 versements
Facture unique en décembre *Facture en décembre, février et avril*

Je m'engage à régler les factures de la Maison des Arts de, Nom : Prénom :


Date : / / Signature :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Bryard (présentation d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois à votre nom : Trésor public, factures, taxe foncière)
 Non Bryard

Modalités de paiement à réception de la facture : 1 versement 3 versements
Facture unique en décembre *Facture en décembre, février et avril*

Pour rappel : Les 2 cours d'essai sont obligatoirement consécutifs.

 **A l'issue des deux cours d'essai, si l'élève ne souhaite pas maintenir son inscription, il est impératif d'en avertir le secrétariat de la Maison des Arts par mail, afin d'annuler définitivement son inscription et ne pas être facturé. A défaut, l'élève est considéré comme étant inscrit pour l'année, et l'année entière est due.**
(Article 2 du Règlement intérieur)

Le Règlement Intérieur sera disponible en consultation sur le site www.brysurmarne.fr
ou à l'accueil de la Maison des Arts, à compter du 14 juin 2023.

- Je m'engage à prendre connaissance du Règlement intérieur de la Maison des Arts Etienne Audfray, et à le respecter.

Date : / / Signature :



VILLE DE BRY-SUR-MARNE

Moult viel que Paris

Autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image d'une personne mineure

MAISON DES
Etienne Audouin **ARTS**

À l'occasion des différentes activités et manifestations organisées par la Maison des Arts, celle-ci est régulièrement amenée à réaliser des prises de vues et/ou vidéos des élèves. Pour utiliser l'image de votre enfant, individuellement ou en groupe (si reconnaissable), il nous est nécessaire d'avoir votre accord écrit.

Nous vous précisons que l'image de votre enfant ne fera l'objet d'aucune exploitation illicite susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et ne sera utilisée que pour les usages mentionnés ci-dessous, conformément à l'article 9 du Code civil.

Les données sont traitées dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) n° 2016/679 et de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 dite « informatique et libertés » modifiée.

- Responsable de traitement : Ville de Bry-sur-Marne située au 1, grande rue Charles de Gaulle - 94360 Bry-sur-Marne
- Objectif de ce traitement : gestion administrative, activités pédagogique
- Base légale de ce traitement : le consentement (cf. Article 6.1.a du RGPD).
- Destinataires des données: Le personnel habilité en raison de son rôle et de sa mission au sein de la Maison des Arts, le service communication.

Modes d'exploitation envisagés des images : support d'information relatif à la promotion des activités de la Maison des Arts, journal municipal, site internet et réseaux sociaux de la Ville de Bry-sur-Marne.

Ces prises de vue ne pourront être ni vendues, ni utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus.

- Durée de conservation des données : les données sont conservées pour une durée de 5 ans.

Droits des personnes : vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de celles-ci. Vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) : dpo@bry94.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation auprès des services de la CNIL.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de [Nom – Prénom du mineur] :

NOM **PRENOM** :

Reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Après avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente :

J'autorise l'utilisation de son image

Je n'autorise pas l'utilisation de son image

Fait à : le :

Signature du représentant légal :